

Projet Pédagogique de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture de Bastia



M. KAELBEL
Directrice de L'IFSI de Bastia

L.WOJDA
Formatrice Puéricultrice
Cadre de santé

L'institut de formation en soins infirmiers assure la formation d'auxiliaire de puériculture, il est implanté sur Bastia à l'ancien Hôpital de Toga.

Le premier agrément pour la section d'auxiliaire de puériculture avait été attribué voilà 23 ans, en 1995.

La dernière promotion formée date de 2004.

En 2013, un déficit de personnels qualifiés dans les structures d'accueil petite enfance nous entraîne à reconduire la formation, un nouvel agrément en date de 2014 conduit à la mise en place et à l'accueil d'une nouvelle promotion.

L'auxiliaire peut occuper un emploi en milieu hospitalier (pédiatrie, chirurgie pédiatrique et maternité) et extra hospitalier (crèche, halte-garderie, centre de protection maternelle et infantile, pouponnière). Elle accompagne des enfants, sains, malades ou handicapés de la naissance à l'adolescence.

Le rôle de l'auxiliaire s'inscrit dans une relation de soutien et d'accompagnement. La spécificité de sa fonction est de concourir au développement physique et psychique de l'enfant de la naissance jusqu'à l'âge de 4 ou 5 ans et par extension de la conception jusqu'à la puberté.

L'auxiliaire de puériculture exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier ou de la puéricultrice, dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci, défini par les articles

R 4311-3 à 4311-5 du code de la santé publique relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier puéricultrice.

Elle dispense des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

En résumé, « la formation vise à développer des compétences spécifiques qui permettent à l'auxiliaire puériculture d'analyser les demandes de la population, d'évaluer les situations à risque, et de prendre en compte les situations complexes et singulières que sont celles des nouveau-nés, des enfants et des adolescents du fait de l'évolution constante de leur développement ».